



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Présentation de l'actualité du plan de développement de l'agroforesterie

7 juin 2018

C.Pinard, Bureau du Changement Climatique et
de la Biodiversité

Sous-direction de la performance environnementale et de la valorisation
des territoires

DGPE / MAAF





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Genèse et actualité du plan de développement de l'agroforesterie

- * Le contexte : projet agro-écologique pour la France, initiative 4 pour 1000, etc.
- * Lancement officiel du plan, par le ministre SLF, lors de la journée nationale du 17 décembre 2015 (Quelle suite en 2020 ?)
- * L'actualité : 22 actions (sur 23) se sont mises en place ou sont terminées, des partenariats se créent et se développent, de nouveaux projets voient le jour
- * Plusieurs actions concernent directement les territoires des Parcs





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

(en rouge les points importants pour la journée)

Axe 1 : renforcer la connaissance, le suivi et les actions de recherche sur l'agroforesterie

- **Action 1.1. Renforcer les moyens de connaissance et de suivi des systèmes agroforestiers**
- Action 1.2. Renforcer la coordination des actions des établissements de recherche, des Instituts techniques agricoles, des chambres d'agriculture, des Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale, et des Réseaux mixtes technologiques
- **Action 1.3. Evaluer les services écosystémiques rendus par les systèmes agroforestiers**
- **Action 1.4. Evaluer le rôle de l'agroforesterie dans la mise en œuvre de la trame verte et bleue**
- **Action 1.5. Constituer et faire vivre un réseau de fermes de références**





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Axe 2 - Améliorer le cadre réglementaire et juridique et renforcer les appuis financiers

- Action 2.1. Elaborer des propositions sur les dispositifs d'aides, en vue de la PAC post 2020 (+ POSEI)
- Action 2.2. Renforcer la mobilisation des outils disponibles pour les différents acteurs au niveau régional
- Action 2.3. Sécuriser les relations propriétaires – fermiers
- Action 2.4. Favoriser les aménagements agroforestiers dans le cadre des mesures de compensation d'impact environnemental
- Action 2.5. Etudier les leviers fiscaux en faveur des plantations agroforestières





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Axe 3 - Développer le conseil et la formation, promouvoir l'agroforesterie et valoriser ses productions

- Action 3.1. Renforcer la place de l'arbre et de la haie dans les dispositifs de formation
- Action 3.2. Renforcer la structuration d'un réseau de conseillers agroforestiers sur le territoire
- Action 3.3. Renforcer le mouvement associatif autour d'une seule association nationale
- Action 3.4. Capitaliser (...) sur les outils de sensibilisation
- Action 3.5. Conduire des opérations de promotion de l'arbre et de la haie et de professionnalisation des acteurs





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Axe 4 – Valoriser économiquement les productions de l'agroforesterie, et les développer sur les terroirs et les territoires

- Action 4.1. Soutenir le développement de filières de valorisation de produits de l'agroforesterie
- Action 4.2. Développer des synergies avec les signes de qualité
- Action 4.3. Mettre en place des plans de développement durable du bocage et une reconnaissance « bois agroforestier géré durablement »
- Action 4.4. Développer la démarche nationale de production de plants d'arbres et d'arbustes d'origine locale





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Axe 5 - Promouvoir les approches européennes et internationales

- Action 5.1. : promouvoir le développement de l'AF au niveau européen
- Action 5.2. : promouvoir le développement de l'AF au niveau international
- Action 5.3. : développer la recherche sur l'AF au niveau européen et international
- Action 5.4. : développer les échanges pédagogiques européens et internationaux sur l'AF





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Conclusion : quelles synergies à prévoir ou à développer entre ce plan et les territoires (tels que ceux des Parcs ?)

- Des projets, des initiatives, des partenariats territoriaux à identifier et à valoriser
- Des projets à intégrer dans les dispositifs nationaux (ex. du suivi des bocages)
- Des événements à relier (journées nationales, réunions régionales ou locales, concours, ...)

